

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT-CYR-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2020 – 11 - 08

Séance du 24 novembre 2020

Diffusée en direct sur la chaine youtube
de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33
Présents 32

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre novembre,

Représenté : 1

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT- CYR-SUR-MER réuni, en raison du contexte sanitaire, à l'Espace Provence, conformément à l'information préalable de Monsieur le Préfet du Var, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, VANPEE
Messieurs CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

**SYNDICAT DES COMMUNES
DU LITTORAL VAROIS**

**ADHESION ET DESIGNATION
DES REPRESENTANTS
DE LA COMMUNE
DE COGOLIN**

**AVIS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Conseillers Municipaux : Mesdames AIELLO Béatrice, BEAUDOIN Anne-Laure, Helen ETCHANCHU, GENEVOIS Laura, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia, MANOUKIAN Astrid, MONTLAUR Ambre, NEVIERE-MAESTRONI Mireille, ORSINI Christine, ROCHE-SANNA Corinne, Messieurs BAIXE Bruno, BERARD Alain, GUEGUEN Yannick, HOCQUET Dominique, LEPACHELET Jacques, MAUBE Yvan, OLIVIER Dominique, PAMELLE Yohann, PEYRARD Christian, ROCHE Jean-Paul, VALENTIN Jean-Michel

Etait représenté :

Conseiller Municipal : Madame Laurene CATANI (procuration à Madame Andrée SAMAT)

<<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire de séance.

Rapporteur :
Madame Anne-Laure BEAUDOIN

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20201124-DEL20201108-DE
Date de télétransmission : 26/11/2020
Date de réception préfecture : 26/11/2020

La délibération de la Commune de Cogolin en date du 24 septembre 2020, par laquelle le Conseil Municipal a approuvé son adhésion au Syndicat des Communes du Littoral Varois (S.C.L.V) et a désigné ses représentants est soumise à l'Assemblée Communale.

Conformément aux statuts du S.C.L.V, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur la demande d'adhésion et la désignation des représentants présentés.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

Adopte l'exposé qui précède,

Emet un avis favorable à la demande d'adhésion et à la désignation des représentants de la Commune de Cogolin au Syndicat des Communes du Littoral Varois.

Dit que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président du S.C.L.V.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY